

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N° 26/38**

Le CINQ JUIN de l'an deux mille vingt-six, à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de Goyrans, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Véronique HAITCE.

Etaient présents : *Mmes Patricia COGNET, Corinne LACOSTE, Marie GAILLARD, MM Christian BERNIAC, Benoît COUTURIER, Arnaud HILLION, Denis VAILLANT, Laurent ZANDONA*

Absents excusés ayant donné pouvoir : *Mmes Catherine REMIGY à Corinne LACOSTE, Mireille CAROLI à Véronique HAITCE, Sandra MARFAING à M. Arnaud HILLION, Virginie CORMERAIS à M. Laurent ZANDONA, MM. Kevin AUBARET à Mme Patricia COGNET, Pierre BARRIE à M. Benoît COUTURIER*

Date de convocation : 29 mai 2026

Secrétaire de séance : Mme Corinne LACOSTE

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

Votants : 15                  Pour : 14                  Contre : 1                  Abstentions : 0

**Objet : Augmentation des tarifs de la cantine au 1<sup>er</sup> septembre 2026**

Madame le Maire précise au Conseil Municipal que le Conseil de Communauté du 16 février 2026 a validé l'augmentation du prix de la restauration scolaire.

Le Service Sud-Est Toulousain Restauration confectionne 3 types de repas à grammages adaptés à destination des cantines scolaires des communes adhérentes : maternelle, élémentaire et adulte.

Depuis septembre 2025, le service livre 28 communes dont 17 du territoire du Sicoval, pour une production quotidienne d'environ 4 100 repas. La commune du Vernet a intégré le service en mars 2026.

En collaboration avec le service des Finances, une analyse rétrospective a été réalisée en 2025. Cette analyse a permis de mettre en évidence que les tarifs des repas n'étaient plus en corrélation avec le coût de revient, lié au grammage par type de repas. Les précédentes évolutions tarifaires n'ayant pas toujours été proportionnelles, ces évolutions sont venues accentuer un coût de revient négatif pour les repas élémentaire et adulte.

Au regard de ces éléments, le Comité de pilotage du service commun de restauration réuni le 10 décembre 2025 a donc décidé une hausse différenciée selon le type de repas, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2026 :

- Hausse de 2 % des tarifs maternelle
- Hausse de 5 % des tarifs élémentaire et adulte

La tarification sera donc la suivante :

|             | Tarification actuelle | Proposition tarifaire A compter de septembre 2026 | Proposition tarifaire « sans pain » à compter de septembre 2026 |
|-------------|-----------------------|---|---|
| MATERNELLES | 4,31 €                | 4,40 €  | 4,30 €  |

|           |        |        |  |
|-----------|--------|--------|--|
| PRIMAIRES | 4,43 € | 4,65 € | Envoyé en préfecture le 12/06/2026<br>Reçu en préfecture le 12/06/2026<br>Publié le 4,55 € |
| ADULTES   | 6,13 € | 6,44 € | ID : 031-213102270-20260605-20260605_DE2638-DE   |

De ce fait, au 1<sup>er</sup> septembre 2026, le repas enfant (4,43 € actuellement) sera facturé 4,65 € et le repas adulte (6,13 € actuellement) sera facturé 6,44 €.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à la majorité :

- de répercuter sur l'utilisateur le tarif pratiqué par le SICOVAL et par conséquent de porter le prix du repas enfant à 4.65 € et le prix du repas adulte à 6.44 € à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2026.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme en mairie, le 5 juin 2026.

Fait à Goyrans, le 5 juin 2026

Véronique HAITCE



Maire de Goyrans